

ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2013-206 DU 11 AVRIL 2013  
PORTANT FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PRODUITS DE TABAC

DESIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTE			
	Ancien prix de vente Au consommateur		Prix de vente au 2 avril 2013	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	En Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
<b>CIGARES Roulés mains</b>				
AVO 25 TH ANNIVERSARY EN 25	14,00	350,00		Retrait
AVO ED. LIMITÉE THE DOMINANT 13TH EN 13	Nouveau produit		13,00	169,00
BOLIVAR LIBERTADOR EN 25 ED. RÉGIONALE	17,30	432,50		Retrait
BOLIVAR PETIT BELICOSOS ED. LIMITÉE 2009 EN 25	11,80	295,00		Retrait
BOLIVAR PETIT CORONAS EN 50	7,20	360,00		Retrait
COFFRET SELECCION TRAVEL RETAIL TUBOS EN VERRE EN 3		70,00		Retrait
COHIBA ROBUSTOS TUBOS EN 15 (5 étuis de 3)	Nouveau produit		21,20	318,00
CUMPAY CHURCHILL EN 25	Nouveau produit		7,30	182,50
CUMPAY PIRAMIDES EN 25	6,50	162,50		Retrait
DAVIDOFF ED. LIMITÉE 2013 YEAR OF THE SNAKE EN 8	Nouveau produit		28,00	224,00
DAVIDOFF MASTER EDITION 2013 CLUB HOUSE EN 10	Nouveau produit		17,00	170,00
DAVIDOFF N°2 EN 25 (5 étuis de 5)	13,00	325,00		Retrait
FLOR DE SELVA ROBUSTO TUBOS EN 16	7,40	118,40		Retrait
FLOR DE SELVA ROBUSTO MADURO EN 20	7,00	140,00		Retrait
FLOR DE SELVA SIESTA EN 20	Nouveau produit		5,60	112,00
GRIFFIN'S PURITOS EN 10	1,80	18,00		Retrait
GRIFFIN'S SHORT ROBUSTO EN 20 (5 étuis de 4)	7,50	150,00		Retrait
GRIFFIN'S SPECIAL EDITION 2012 CASINO EN 10	9,00	90,00		Retrait
GRIFFIN'S SPECIAL EDITION 2013 CASINO EN 21	Nouveau produit		14,50	304,50
H. UPMANN ROYAL ROBUSTO EN 10	12,00	120,00		Retrait
HOYO DE MONTERREY GRAND EPICURE ED. LIMITÉE 2013 EN 10	Nouveau produit		14,50	145,00
HOYO DE MONTERREY EPICURE DE LUXE EN 10	11,50	115,00		Retrait
HOYO DE MONTERREY REGALOS ED. LIMITÉE EN 25	12,00	300,00		Retrait
JUAN LOPEZ MINUTOS EN 10 ED. RÉGIONALE 2013	Nouveau produit		8,50	85,00
MONTECRISTO DOUBLE EDMUNDO EN 10	Nouveau produit		12,00	120,00
MONTECRISTO DOUBLE EDMUNDO EN 15 (5 étuis de 3)	Nouveau produit		12,00	180,00
MONTECRISTO DOUBLE EDMUNDO EN 25	Nouveau produit		12,00	300,00
MONTECRISTO GRAN EDMUNDO ED. LIMITÉE 2010 EN 10	16,80	168,00		Retrait
MONTECRISTO PETIT N°2 EN 10	Nouveau produit		9,50	95,00
MONTECRISTO PETIT N°2 EN 15 (5 étuis de 3)	Nouveau produit		9,50	142,50
MONTECRISTO PETIT N°2 EN 25	Nouveau produit		9,50	237,50
PARTAGAS COLECCION SERIE E N°1 EN 20	Nouveau produit		42,50	850,00

DESIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTE			
	Ancien prix de vente Au consommateur		Prix de vente au 2 avril 2013	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	En Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
PARTAGAS GRAN RESERVA LUSITANIAS EN 15	Nouveau produit		45,00	675,00
PARTAGAS SERIE D ESPECIAL ED. LIMITÉE 2010 EN 10	13,20	132,00		Retrait
PARTAGAS SERIE DU CONNAISSEUR N°3 EN 25	8,90	222,50		Retrait
PUNCH D'ORO N°2 EN 25 ED. LIMITÉE 2013	Nouveau produit		13,00	325,00
QUAY D'ORSAY EMBAJADOR ED. RÉGIONALE 2011 EN 25	12,90	322,50		Retrait
RAMON ALLONES EXTRA EDITION LIMITÉE 2011 EN 25	8,80	220,00		Retrait
ROMEO Y JULIETA ROMEO DE LUXE EN 10 ED. LIMITÉE 2013	Nouveau produit		16,00	160,00
SAN CRISTOBAL DE LA HABANA JARRA TOREON 2012 EN 25		555,00		Retrait
WINSTON CHURCHILL COLLECTOR SERIE 2013 FIGURADO EN 10	Nouveau produit		12,00	120,00
ZINO PLATINUM 10TH ANNIVERSARY SALOMONES EN 64	25,00	1 600,00		Retrait
ZINO PLATINUM 10TH ANNIVERSARY TORO ESPECIAL EN 10	12,00	120,00		Retrait
ZINO EMBASSY SELECTION 2012 EN 10	8,50	85,00		Retrait
ZINO PLATINUM COLLECTOR'S EDITION 2013 PERFECTO EN 10	Nouveau produit		12,00	120,00
<b>CIGARETTES</b>				
CAMEL ESSENTIAL FLAVOR BLUE EN 20		6,60		6,50
CAMEL ESSENTIAL FLAVOR EN 20		6,60		6,50
CHESTERFIELD RED EN 30		9,10		Retrait
FORTUNA INTENSO EN 20		6,10		Retrait
GAULOISES BRUNES EN 20		6,40		6,50
GAULOISES BRUNES FILTRE BLANC EN 20		6,40		6,50
GAULOISES BRUNES FILTRE BLEU & BLANC EN 20		6,40		6,50
GAULOISES BRUNES FILTRE BLEU EN 20		6,40		6,50
GAULOISES BRUNES FILTRE EN 20		6,40		6,50
GITANES BRUNES EN 20		6,60		6,70
GITANES BRUNES FILTRE MAIS EN 20		6,60		6,70
GITANES BRUNES FILTRE BLANC EN 20		6,60		6,70
GITANES BRUNES FILTRE BLEU & BLANC EN 20		6,60		6,70
GITANES BRUNES FILTRE BLEU EN 20		6,60		6,70
GITANES BRUNES FILTRE EN 20		6,60		6,70
GITANES BRUNES INTERNATIONALES EN 20		6,70		6,80
LUCKY STRIKE BLEUE EN 20 (Anciennement LUCKY STRIKE SILVER (BLEUE) en 20)		6,10	Sans changement	
LUCKY STRIKE BLEUE EN 25 (Anciennement LUCKY STRIKE SILVER (BLEUE) en 25)		7,60	Sans changement	
LUCKY STRIKE CRX2 (Convertible) EN 20		6,30		Retrait
LUCKY STRIKE SR RED EN 20		6,10		Retrait
LUCKY STRIKE SR SILVER (BLEUE) EN 20		6,10		Retrait

DESIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTE			
	Ancien prix de vente Au consommateur		Prix de vente au 2 avril 2013	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	En Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
MARLBORO RED METTALIC SOFT SOUPLE EN 20		6,60		Retrait
MARLBORO ROUGE (SOUPLE) 100 MM EN 20		6,70		Retrait
MC FILTRE EN 20		5,30		Retrait
MONACO EN 20		5,40		Retrait
NEWS UP EN 20	Nouveau produit			6,10
OME JAUNE SUPERSLIMS EN 20	Nouveau produit			6,20
OME MENTHOL SUPERSLIMS EN 20	Nouveau produit			6,20
OME SUPERSLIMS EN 20	Nouveau produit			6,20
OME WHITE SUPERSLIMS EN 20	Nouveau produit			6,20
PUEBLO GREEN EN 20	Nouveau produit			6,10
ROTHMANS BY BLUE EN 20		5,80		Retrait
ROTHMANS BY RED EN 20		5,80		Retrait
SILK CUT SILVER EN 20		6,50		Retrait
VOGUE BLEUE PAQUET COMPACT EN 20		6,60		Retrait
VOGUE LILAS PAQUET COMPACT EN 20		6,60		Retrait
WINFIELD BLEUE EN 25		7,60		Retrait
WINFIELD ROUGE EN 25		7,60		Retrait
WINSTON XSPHERE 100 MM EN 20	Nouveau produit			6,10
WINSTON XSPHERE BLUE EN 20	Nouveau produit			6,10
WINSTON XSPHERE FRESH EN 20	Nouveau produit			6,10
<b>CIGARILLOS</b>				
DAVIDOFF MINI CIGARILLOS EDITION LIMITEE 2013 EN 10	Nouveau produit			7,50
CAFE CREME FRENCH VANILLA EN 20		6,80		Retrait
CAFE CREME PICCOLINI FRENCH VANILLA EN 20		6,30		Retrait
CAFE CREME PICCOLINI MACCHIATO EN 20		6,30		Retrait
FLEUR DE SAVANE BAHIA EN 10		3,25		Retrait
<b>TABACS A NARGUILE</b>				
AL FAKHER DUBAI INTERNATIONAL CANNELLE EN 50 g	Nouveau produit			6,50
AL FAKHER DUBAI INTERNATIONAL CERISE EN 50 g	Nouveau produit			6,50
AL FAKHER DUBAI INTERNATIONAL CHOCOLAT EN 50 g	Nouveau produit			6,50
AL FAKHER DUBAI INTERNATIONAL CITRON EN 50 g	Nouveau produit			6,50
AL FAKHER DUBAI INTERNATIONAL COCKTAIL DE FRUIT EN 50 g	Nouveau produit			6,50
AL FAKHER DUBAI INTERNATIONAL DEUX POMME EN 50 g	Nouveau produit			6,50
AL FAKHER DUBAI INTERNATIONAL FRAISE EN 50 g	Nouveau produit			6,50
AL FAKHER DUBAI INTERNATIONAL MELON EN 50 g	Nouveau produit			6,50

DESIGNATION DES PRODUITS	PRIX DE VENTE EN PRINCIPAUTE			
	Ancien prix de vente Au consommateur		Prix de vente au 2 avril 2013	
Fournisseur : Régie Monégasque des Tabacs 47, avenue de Grande-Bretagne 98000 Monaco	En Euros			
	Unité	Cond.	Unité	Cond.
AL FAKHER DUBAI INTERNATIONAL MENTHE EN 50 g	Nouveau produit			6,50
AL FAKHER DUBAI INTERNATIONAL MIEL EN 50 g	Nouveau produit			6,50
AL FAKHER DUBAI INTERNATIONAL PASTEQUE EN 50 g	Nouveau produit			6,50
AL FAKHER DUBAI INTERNATIONAL PECHE EN 50 g	Nouveau produit			6,50
AL FAKHER DUBAI INTERNATIONAL RAISIN EN 50 g	Nouveau produit			6,50
<b>TABACS A PIPE</b>				
AMPHORA FULL AROMA EN 40 g		6,20		Retrait
CLAN AROMATIC EN 30 g		5,60		Retrait
<b>TABACS A ROULER</b>				
CAMEL EN POT DE 50 g		10,85		Retrait
CAMEL ESSENTIAL EN 100 g		21,70		Retrait
CAMEL TABAC A CIGARETTE EN 60 g		13,00		Retrait
CHESTERFIELD TABAC A CIGARETTE EN 100 g		21,70		Retrait
DRUM HALFZWARE BLEU CLAIR EN 30 g		6,50		6,80
DRUM HALFZWARE BLEU CLAIR EN 40 g		8,70		Retrait
DRUM HALFZWARE EN 30 g		6,50		6,80
DRUM MENTHOL EN 30 g		6,60		Retrait
FLEUR DU PAYS N°1 BLOND EN 50 g	Nouveau produit			10,85
GOLDEN VIRGINIA VERT EN 40 g		8,70		9,00
L & M TABAC A ROULER EN 44 g		9,55		Retrait
LUCKY STRIKE ORIGINAL TOBACCO EN 30 g		6,50		Retrait
LOOK OUT NATUREL EN 30 g		6,45		Retrait
LOOK OUT NATUREL EN 50 g		10,85		Retrait
MARLBORO GOLD ORIGINAL EN 46 g	Nouveau produit			10,00
MARLBORO ROUGE ORIGINAL EN 46 g	Nouveau produit			10,00
MARLBORO SPECIAL RED EN 80 g	Nouveau produit			17,35
MARLBORO SPECIAL RED EN 30 g	Nouveau produit			6,50
NATURAL AMERICAN SPIRIT ORIGINAL BLEND EN 35 g		6,80		Retrait
PALL MALL NEW ORLEANS EN 70 g		10,85		Retrait
PHILIP MORRIS SPECIAL A ROULER EN 30 g		6,50		Retrait
WINSTON EN 30 g		6,50		Retrait

*Arrêté Ministériel n° 2013-207 du 11 avril 2013 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «CO-GE-BAT S.A.M.», au capital de 150.000 €.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «CO-GE-BAT S.A.M.» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 13 février 2013 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 10 avril 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 3 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 février 2013.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le onze avril deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2013-208 du 12 avril 2013 portant abrogation de l'arrêté ministériel n° 73-113 du 16 février 1973.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics ;

Vu l'arrêté ministériel n° 73-113 du 16 février 1973 fixant la liste des pièces justificatives à produire à l'appui des demandes de liquidation de pension de retraite ou de réversion ou de rente d'invalidité des fonctionnaires ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 3 avril 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

L'arrêté ministériel n° 73-113 du 16 février 1973 fixant la liste des pièces justificatives à produire à l'appui des demandes de liquidation de pension de retraite ou de réversion ou de rente d'invalidité des fonctionnaires est abrogé.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le douze avril deux mille treize.

*Le Ministre d'Etat,*  
M. ROGER.

*Arrêté Ministériel n° 2013-209 du 12 avril 2013 fixant les modalités d'application de l'article 7 2°) de l'ordonnance souveraine n° 1.284 du 10 septembre 2007 fixant les connaissances minimales requises de certaines personnes physiques placées sous l'autorité d'une société ou d'un établissement agréé.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.284 du 10 septembre 2007 portant application de la loi n° 1.338 du 7 septembre 2007 sur les activités financières ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 3 avril 2013 ;

**Arrêtons :**

ARTICLE PREMIER.

Un examen obligatoire et certifié, en vue de s'assurer que les personnes citées à l'article 2 du présent arrêté ministériel disposent d'un niveau de connaissance suffisant, est organisé par un ou des organismes de formation ou d'enseignement supérieur, sous l'égide de l'Association Monégasque des Activités Financières.

ART. 2.

Les personnes, ainsi que leur responsable direct, qui assurent les fonctions suivantes au sein des sociétés ou établissements agréés, [au sens des dispositions de l'article 3], sont soumises à l'examen :

- les gérants,
- les vendeurs,
- les analystes financiers,
- les opérateurs de salles de marchés.

ART. 3.

Exerce la fonction de gérant, toute personne physique habilitée à prendre des décisions d'investissement dans le cadre d'un mandat de gestion pour compte de tiers, ou dans le cadre de la gestion d'un ou plusieurs organismes de placement collectifs.